

Immigration

Les députés doivent se rappeler qu'il n'est pas possible de désigner des médecins pour procéder aux examens requis pour l'immigration dans certains pays, par exemple l'Espagne, la Chine, la Yougoslavie, Taiwan ou l'Union soviétique, et encore moins de juger les qualifications des spécialistes de ces pays, pour reprendre les termes de l'amendement proposé en comité. Dans ce cas, l'État intéressé confie la tâche au praticien local et, à l'occasion, accède aux demandes de consultations médicales, s'il y a lieu. Les médecins du ministère ne sont généralement jamais directement en contact avec les autres médecins. Ils n'ont en tout cas pas leur mot à dire en ce qui concerne leur désignation.

● (2140)

Une autre question qu'il est bon de ne pas perdre de vue, c'est le désaccord des prétendus médecins spécialistes en Inde, au Japon, au Liban, au Ghana ou en Afghanistan, lorsqu'ils donnent leur avis par exemple, au sujet—et là, je cite l'amendement adopté par le comité—«un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé» du Canada en ce qui concerne une incapacité décelée chez un candidat à l'immigration dans l'un de ces pays, à supposer que l'exigence concernant la—et là encore, je cite l'amendement—«consultation avec le médecin spécialiste en la matière», comme le prévoit la version modifiée, s'applique à l'article 19.

Le député a soulevé le problème des frais. Il a bien insisté en disant que les candidats immigrants payent les services de consultation des médecins. Je suppose que sa proposition finirait par faire plus de mal que de bien à ceux qu'il prétend aider. Selon les estimations, pour environ 2,000 immigrants, il pourrait y avoir 50,000 cas où il est nécessaire de consulter un médecin spécialiste.

Supposons que les honoraires sont d'une centaine de dollars par immigrant. Cela ajoute immédiatement des frais supplémentaires de 5 millions de dollars que les futurs immigrants devront payer. Comme le député le sait, la plupart d'entre eux arrivent au Canada avec des moyens plutôt restreints, surtout s'ils souffrent d'une incapacité pour raison de santé.

Quant aux deux millions et demi dont se préoccupait le député, ils concernent essentiellement les frais de qu'entraînerait la comparution devant les tribunaux des médecins du ministère de l'immigration et des spécialistes, ainsi que tous les frais que cela entraînerait.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 9 h 45 du soir, en conformité des dispositions de l'ordre de ce jour, la Chambre abordera maintenant les votes par appel nominal différés sur le bill C-24, concernant l'immigration au Canada.

Qu'on appelle les députés.

● (2200)

M. l'Orateur: Le premier vote porte sur la motion n° 1, inscrite au nom du député de Montmorency (M. Duclos).

(La motion n° 1 de M. Duclos, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 94*)

POUR

Messieurs

Brewin	Knowles (Winnipeg- Nord-Centre)	Nystrom
De Bané	Lambert (Bellechasse)	Orlikow
Duclos	MacDonald (Egmont)	Peters
Gilbert		Saltsman
Joyal		Symes—13.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Francis	MacEachen
Alexander	Gauthier (Ottawa-Vanier)	MacFarlane
Allmand	Gendron	Maine
Appolloni (M ^{me})	Gillespie	Malone
Baker (Grenville-Carleton)	Gillies	Marchand
Beatty	Goodale	Martin
Béchard	Goyer	McKenzie
Bégin (M ^{le})	Gray	McKinley
Blais	Guay (Saint-Boniface)	McRae
Blaker	Haidasz	Milne
Blouin	Herbert	Muir
Boulanger	Hnatyshyn	Munro
Breau	Holt (M ^{me})	(Esquimalt-Saanich)
Brisco	Hopkins	Nicholson (M ^{le})
Buchanan	Horner	O'Connell
Campagnolo (M ^{me})	Isabelle	Paproski
Caron	Jameson	Parent
Clermont	Kaplan	Penner
Coates	Kemppling	Philbrook
Collenette	Lajoie	Piggott (M ^{me})
Comtois	Lalonde	Portelance
Corbin	Lang	Poulin
Crouse	Laniel	Prud'homme
Cullen	La Salle	Reid
Danson	Lawrence	Roberts
Darling	Leblanc (Laurier)	Robinson
Demers	Lee	Rompkey
Dinsdale	Lefebvre	Sauvé (M ^{me})
Douglas	Loiselle (Chamby)	Sharp
(Bruce-Grey)	Loiselle (Saint-Henri)	Smith
Drury	Macdonald (Egmont)	(Saint-Jean)
Epp	Malone	Stanbury
Ethier	Fairweather	Stanfield
Faulkner	McKenzie	Tessier
Forrestall		Turner
Fox		Watson
		Yewchuk
		Young—102.

M. l'Orateur: Je déclare donc la motion n° 1 rejetée.

● (2210)

[*Traduction*]

Le vote porte donc sur la motion n° 6 inscrite au nom du député de Provencher (M. Epp).

(La motion n° 6 de M. Epp, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 95*)

POUR

Messieurs

Alexander	Forrestall	McKinley
Baker (Grenville-Carleton)	Gillies	Muir
Beatty	Hnatyshyn	Munro
Brewin	Kemppling	(Esquimalt-Saanich)
Brisco	Knowles	Nystrom
Coates	(Winnipeg- Nord-Centre)	Orlikow
Crouse	La Salle	Paproski
Darling	Lawrence	Peters
De Bané	MacDonald	Piggott (M ^{me})
Dinsdale	(Egmont)	Saltsman
Epp	Malone	Stanfield
Fairweather	McKenzie	Symes
		Yewchuk—34.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Corbin	Goodale
Allmand	Cullen	Goyer
Appolloni (M ^{me})	Danson	Gray
Béchard	Demers	Guay
Bégin (M ^{le})	Douglas (Bruce-Grey)	(Saint-Boniface)
Blais	Drury	Haidasz
Blaker	Duclos	Herbert
Blouin	Ethier	Holt (M ^{me})
Boulanger	Faulkner	Hopkins
Breau	Buchanan	Hornier
Buchanan	Campagnolo (M ^{me})	Isabelle
Campagnolo (M ^{me})	Chretien	Jamieson
Clermont	Clermont	Joyal
Collenette	Collenette	Kaplan
Comtois	Gendron	Lajoie
	Gillespie	Lalonde